

Interdiction définitive de toute extraction et vente de l'amiante au Brésil y compris pour l'exportation

***VICTOIRE D'UNE LUTTE ACHARNÉE
DES VICTIMES BRÉSILIENNES DE L'AMIANTE
ET DES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS PARTENAIRES***

Communiqué de Presse, 19 septembre 2026

« Au Brésil, le tribunal Fédéral Suprême (STF) a enfin rendu son verdict et décidé à l'unanimité que la loi d'exception visant à maintenir la mine SAMA /ETERNIT à Minaçu (Goiás), destinée à l'exportation était inconstitutionnelle. Le STF a ordonné à la majorité la fermeture immédiate de cette industrie de la mort. » (communiqué de l'ABREA, 19 septembre 2026, <https://abrea.org.br>)

C'est en ces termes que L'ABREA (Association brésilienne des ex-exposés à l'amiante) a annoncé cette nuit cette décision historique attendue depuis si longtemps. En 2017, puis en 2023, le STF s'était déjà prononcé sur l'inconstitutionnalité de la loi de l'Etat de Goiás sur l'amiante, tout en continuant à autoriser l'extraction de l'amiante pour l'exportation. Aujourd'hui, toute exploitation de l'amiante est désormais interdite au Brésil.

C'est une très grande victoire, fruit de mobilisations citoyennes de plus de trois décennies. De très nombreuses victimes de l'industrie de l'amiante, patrimoine des firmes multinationales Eternit et Saint Gobain, ont sollicité auprès des tribunaux la reconnaissance des préjudices subis pour cancer, mésothéliome, asbestose...

La multinationale française Saint Gobain a été pionnière dans l'exploitation de l'amiante au Brésil, se targuant, dans les années 1990, d'avoir équipé l'ensemble du système d'adduction d'eau au Brésil avec des tuyaux et réservoir d'eau en fibrociment à base d'amiante. Les profits engrangés serviront-ils à un total désamiantage des équipements brésiliens ?

Les associations Ban Asbestos France et Henri Pézerat, tiennent à exprimer au mouvement brésilien des victimes de l'amiante leur solidarité et le partage de leur soulagement de voir enfin la production d'amiante interdite au Brésil. Nous sommes également ouverts à une coopération des nos mouvements pour obtenir que les pollueurs deviennent les payeurs, non seulement pour la réparation des victimes, mais aussi dans la prise en charge du coût du désamiantage.

Contacts : Annie Thébaud-Mony, + 33 6 76 41 83 46